

DECISION DU MAIRE N° 2023/04/71 PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires SQ/FA/PJ/2023

<u>OBJET</u>: Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « T'as pas d'humour » prévu le 12 avril 2023, destiné aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès, Romain Rolland et aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R 2122-3 (1°) du Code de la commande publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser un spectacle intitulé « T'as pas d'humour », destiné aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès et Romain Rolland, ainsi qu'aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de représentation.

Considérant que le projet de contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle susvisé proposé par l'Association Weyland & Compagnie répond aux besoins de la commune.

DECIDE:

<u>Article 1</u>: Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « T'as pas d'humour » est conclu avec l'Association Weyland & Compagnie sise 19, rue du Ginglet – 95800 CERGY, en vue d'assurer deux représentations le 12 avril 2023 à 10h50 et à 14h, destinées aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès et Romain Rolland, ainsi qu'aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson. Le spectacle aura lieu à l'accueil de loisirs Irène Joliot-Curie sis 6, rue Danielle Casanova à Saint-Cyr-l'École.

<u>Article 2</u>: En contrepartie de cette prestation, la commune versera à l'Association Weyland & Compagnie la somme de 1 200 € (non assujettie à la TVA).

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 011, article 611.

<u>Article 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le

1 1 AVR. 2023

Certifié exécutoire

par publication en ligne le : 1 1 AVR. 2023

et

par transmission

en Préfecture des Yvelines le :

AVR. 2023

1 1 AVR. 2023

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par : Sonia BRAU



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé T'as pas d'humour, prévu le 12 avril 2023, destiné aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès, Romain Rolland et aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson.

Date de transmission de l'acte :

11/04/2023

Date de réception de l'accusé de

11/04/2023

réception:

Numéro de l'acte :

2023-04-71 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

078-217805456-20230411-2023-04-71-AU

Date de décision :

11/04/2023

Acte transmis par :

Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats